

# La santé et les droits sexuels et reproductifs des jeunes



Cette Infofiche fait partie d'une série d'infociches destinées à faciliter la mise en œuvre de la politique internationale belge en matière de santé et de droits sexuels et reproductifs (SDSR) et de lutte contre le VIH. Elle a pour objectif de soutenir les acteurs de la Coopération belge au développement issus de différents secteurs dans la promotion des SDSR des jeunes.

## 1. Pourquoi investissons-nous dans les SDSR des jeunes ?

Un quart de la population mondiale a entre 10 et 24 ans. Il y a donc près de 1,8 milliard de jeunes. Jamais le monde n'a compté autant de jeunes gens qu'aujourd'hui. Ceux-ci sont sur le point de commencer - ou ont déjà commencé - leur vie sexuelle et reproductive.

L'enfance et l'adolescence sont des moments très importants pour la santé et le bien-être sexuel et reproductif de l'individu. Il est important que les jeunes comprennent bien les changements physiques, émotionnels, cognitifs et sociaux qu'ils traversent et vont traverser au cours de cette phase de transition et de celles qui suivront. Mais il est en outre important qu'ils développent des comportements et aptitudes qui leur permettront de vivre positivement leur sexualité en développement et de mener une vie sexuelle sûre et satisfaisante.

Le cadre international des droits de l'homme et les documents de politique internationaux, régionaux et nationaux stipulent que les autorités sont investies de l'obligation de protéger et de promouvoir la santé et les droits sexuels et reproductifs (SDSR) des jeunes.<sup>1</sup> Malgré cela, les SDSR des adolescents (10-19) et des jeunes (15-24) sont un sujet plus qu'ignoré. Cette situation est illustrée par les chiffres ci-dessous :

- Chaque année, environ 16 millions de jeunes filles âgées de 15 à 19 ans ont un enfant. Cela représente environ 11% de l'ensemble des naissances dans le monde. En Afrique subsaharienne, plus de 50 % des grossesses concernent des adolescentes.<sup>2</sup> Les bébés des mères adolescentes ont de plus faibles chances de survie que ceux des mères plus âgées.<sup>3</sup>
- Les complications pendant la grossesse et l'accouchement représentent la deuxième cause de mortalité chez les jeunes filles de 15 à 19\* ans. Chaque année, 3 millions de jeunes filles de cette catégorie d'âge subissent un avortement pratiqué dans des conditions dangereuses.<sup>5</sup>
- Près de 40 % des nouvelles infections par le VIH concernent des enfants et des jeunes gens. Au niveau mondial, le SIDA est l'une des principales causes de mortalité chez les jeunes.<sup>6</sup>
- Chaque année, 3 millions de jeunes filles, dont la majorité est âgée de moins de 15 ans, courent le risque de subir des mutilations génitales.<sup>7</sup> Chaque jour, 39 000 jeunes filles sont mariées de force.<sup>8</sup>

La majorité des problèmes de santé sexuelle et reproductive chez les jeunes peuvent être prévenus ou traités.

Le respect des besoins et des droits des jeunes en matière des SDSR leur permet :

- de mieux profiter des opportunités éducatives et professionnelles ainsi que d'autres possibilités qui ont un impact positif sur leur bien-être et aussi sur le développement socio-économique de leur communauté ou de leur pays ;
- d'améliorer leur bien-être et leur santé et de mieux se protéger et protéger leurs partenaires contre les IST et notamment le VIH, ou encore d'éviter les grossesses non désirées, les avortements pratiqués dans des conditions dangereuses et la violence liée à l'appartenance à un sexe ;

<sup>1</sup> For an overview of a number International Human Rights Instruments related to SRHR, see IPPF (2008) Sexual Rights:

An IPPF declaration and UNFPA and Center for Reproductive Rights (2013)

<http://www.unfpa.org/publications/icpd-and-human-rights>;

<sup>2</sup> [http://www.jahonline.org/article/S1054-139X\(14\)00428-5/fulltext](http://www.jahonline.org/article/S1054-139X(14)00428-5/fulltext)

<sup>3</sup> <http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs364/en/>

<sup>4</sup> <http://apps.who.int/adolescent/second-decade/section3/page2/mortality.html>

<sup>5</sup> [http://www.who.int/maternal\\_child\\_adolescent/topics/maternal/adolescent\\_pregnancy/en/](http://www.who.int/maternal_child_adolescent/topics/maternal/adolescent_pregnancy/en/)

<sup>6</sup> [http://www.unaids.org/sites/default/files/en/media/unaids/contentassets/documents/factsheet/2012/20120417\\_FS\\_adolescentsyoungpeoplehiv\\_en.pdf](http://www.unaids.org/sites/default/files/en/media/unaids/contentassets/documents/factsheet/2012/20120417_FS_adolescentsyoungpeoplehiv_en.pdf)

<sup>7</sup> [http://www.un.org/womenwatch/daw/csw/csw52/statements\\_missions/Interagency\\_Statement\\_on\\_Eliminating\\_FGM.pdf](http://www.un.org/womenwatch/daw/csw/csw52/statements_missions/Interagency_Statement_on_Eliminating_FGM.pdf)

<sup>8</sup> [http://www.unicef.org/media/media\\_68114.html](http://www.unicef.org/media/media_68114.html)

<sup>9</sup> The United Nations Population Fund, State of the world population: the power of 1.8 billion, adolescents, youth and the transformation of the future. UNFPA; New York, 2014. [http://www.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/EN-SWOP14-Report\\_FINAL-web.pdf](http://www.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/EN-SWOP14-Report_FINAL-web.pdf)

- de comprendre et de remettre en question certaines normes, valeurs et usages en matière de genre, de sexualité et de reproduction et de participer de manière sensée à la société.

## 2. Quel est le rôle des acteurs de la Coopération belge au développement ?

Les acteurs de la Coopération belge au développement et leurs partenaires (autorités, organisations multilatérales, organisations de la société civile parmi lesquelles des organisations de jeunes, des instituts de recherche, entre autres) collaborent en vue de réaliser les objectifs suivants :

- Soutenir la mise en place d'une politique nationale (reposant sur le respect des droits de l'homme) et de programmes des SDRS des jeunes. Cette politique et ces programmes comprennent entre autres l'accès à des services adaptés aux jeunes, l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle, l'accès à des services de planning familial et à l'avortement pratiqué dans des conditions sûres. Les ministères qui jouent un rôle clé dans la promotion des SDRS des jeunes sont, entre autres, les ministères de la santé, de l'enseignement, de la jeunesse, de l'égalité des genres et de la justice.
- Promouvoir les SDRS des jeunes dans le cadre du dialogue politique avec les partenaires du développement.
- Promouvoir une approche multisectorielle des SDRS des jeunes et des interventions dans le secteur de la santé et en dehors de celui-ci.
- Promouvoir une approche transversale des SDRS des jeunes en intégrant ce thème dans les différentes phases du cycle du programme.
- Garantir la participation des jeunes à la politique et aux programmes de développement ainsi que le renforcement des organisations de jeunes.
- Analyser et évaluer la politique nationale et la lutte contre les barrières aux SDRS des jeunes.

En annexe, vous trouverez une liste indicative contenant des questions à poser pour promouvoir les SDRS des jeunes.

## 3. Thèmes importants

### 3.1 L'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle

L'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS), qui met l'accent sur une approche holistique de la sexualité, a été conçue pour inculquer aux jeunes les connaissances, aptitudes, comportements et valeurs dont ils ont besoin pour vivre leur sexualité d'une manière sûre et satisfaisante, aussi bien physiquement qu'émotionnellement, mais encore sur le plan relationnel.

La recherche montre aussi que la formation relationnelle et sexuelle apporte aux jeunes les connaissances, les compétences et les comportements dont ils ont besoin pour faire leurs choix au niveau de leur sexualité et de leur mode de vie.<sup>10</sup>

Des programmes EVRAS qualitatifs satisfont à une série de caractéristiques, notamment :<sup>11</sup>

- ils reposent sur des informations scientifiquement fondées et précises ;
- ils abordent la sexualité de manière positive ;
- ils contiennent des messages clairs sur les comportements sexuels à risque en matière d'IST et diminuent le nombre de grossesses non désirées ;
- les valeurs et les conceptions personnelles de la sexualité et de la reproduction y sont abordées ;
- l'égalité entre les sexes et les droits de l'homme y occupent une place centrale ;
- la vulnérabilité et l'exclusion y sont aussi abordées ;
- ces programmes attachent aussi de l'importance à l'appropriation locale et à la pertinence culturelle des informations dispensées.

Les acteurs de la Coopération belge au développement et leurs partenaires doivent chercher des opportunités de dispenser l'EVRAS. Il est important de proposer l'EVRAS aux jeunes gens qui ne sont pas encore sexuellement actifs. Les autorités, les écoles et les éducateurs peuvent apporter un soutien dans le développement et la mise en œuvre de programmes d'EVRAS aussi bien pour les écoliers que pour les jeunes non scolarisés. Un autre élément important consiste à créer l'assise la plus large possible et à associer les acteurs importants comme les jeunes et leurs parents.

<sup>10</sup>UNESCO and UNFPA, Youth and Comprehensive sexuality Education; UNESCO. 2009. International Technical Guidance on Sexuality Education; IPPF. 2011. From Evidence to action: Advocating for comprehensive sexuality education pp3 <http://www.un.org/esa/socdev/documents/youth/fact-sheets/youth-sexuality-education.pdf>. United Nations Population Fund, State of the world population 2014: the power of the 1.8 billion, adolescents youth and the transformation of the future. UNFPA, New York; 2014. Available at [http://www.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/EN-SWOP14-Report\\_FINAL-web.pdf](http://www.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/EN-SWOP14-Report_FINAL-web.pdf)

<sup>11</sup>UNESCO (2009). International Technical Guidance on Sexuality Education. An evidence-informed approach for schools, teachers and health educators

## Des services de santé sexuelle et reproductive (SRH) adaptés et accessibles aux jeunes vulnérables

Les services adaptés aux jeunes doivent reposer sur la compréhension et le respect des diverses réalités de la vie sexuelle et reproductive des jeunes. Ils doivent être confidentiels, exempts de tout préjugé et accessibles à tous, quels que soient l'âge, l'état civil, l'orientation sexuelle, le statut de séjour ou la situation financière. Les prestataires de services doivent être formés pour travailler de manière sensible et respectueuse avec les jeunes en répondant à leurs besoins et questions en matière de santé sexuelle et reproductive. Les acteurs de la Coopération belge au développement et leurs partenaires peuvent veiller à ce que les services soient plus accessibles aux jeunes gens.<sup>12</sup>

### 3.3 Garantir la participation des jeunes

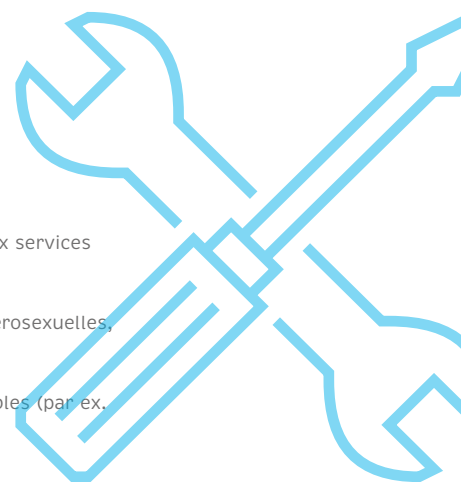
Au niveau des autorités supranationales, nationales ou locales, les jeunes doivent être consultés sur les thèmes ou décisions qui les concernent. Une participation significative des jeunes présente des avantages pour les jeunes et pour les partenaires du développement qui travaillent pour ou avec eux.

Les acteurs de la Coopération belge au développement et leurs partenaires peuvent mettre sur pied ou renforcer les conseils consultatifs de la jeunesse représentatifs qui conseillent les autorités au niveau politique. Les partenaires du développement peuvent favoriser la participation des jeunes par le développement, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes.

## 4. Liste indicative des questions à poser pour promouvoir les SDRS des jeunes

Vous trouverez ci-dessous une série non limitative de questions qui peuvent être posées aux partenaires de développement pendant le dialogue politique et pendant le cycle du programme.

- **Quelles sont les barrières légales qui limitent l'accès des jeunes aux SDRS ?**
  - o Existe-t-il une législation exigeant le consentement parental pour que les jeunes aient accès aux services des SDRS ?
  - o Existe-t-il une législation relative à la majorité sexuelle, à la pénalisation des relations non hétérosexuelles, à la contraception, à la pilule de lendemain ou à l'avortement ?
  - o La législation relative à la violence sexuelle ou relative aux pratiques traditionnelles dommageables (par ex. les mutilations génitales féminines, le mariage des enfants,...) est-elle appliquée ?
  
- **Quelle est la position de la politique par rapport à l'accès des jeunes aux SDRS ?**
  - o Une attention suffisante est-elle accordée aux jeunes dans la politique et les stratégies nationales ?
  - o Les jeunes et les autres acteurs disposent-ils de suffisamment d'opportunités pour participer aux processus décisionnels ?
  - o Dispose-t-on de suffisamment de données sur les SDRS en fonction de l'âge ? Est-il question d'une politique de santé s'appuyant sur des preuves et adaptée au contexte national, régional et local ?
  
- **Quelles sont les barrières à lever pour faciliter l'accès des jeunes aux services des SDRS ?**
  - o Existe-t-il une pénurie de prestataires de services « formés » ?
  - o Problèmes de confidentialité, d'acceptation, d'accessibilité ? Les services sont-ils adaptés aux déterminants sociaux des jeunes (revenus, domicile, sexe, etc.) ?
  - o Coût des services ?



<sup>12</sup>The International Planned Parenthood Federation, Provide: Strengthening youth friendly services, IPPF, London; 2008. Available at <http://www.ippf.org/resource/Provide-Strengthening-youth-friendly-services>

→ **Quelles sont les barrières au niveau de l'EVRAS, de l'information et de l'éducation en matière des SDRS ?**

- o Manque de connaissances sur les SDRS ou problèmes au niveau des compétences, comportements et valeurs des autres adolescents du même âge, des parents ou des enseignants ?
- o Existe-t-il une politique d'éducation relative à l'EVRAS ?
- o L'EVRAS est-elle abordée dans le cadre des programmes d'enseignement ?
- o Des interventions sont-elles prévues au niveau des jeunes non scolarisés?

→ **Quelles sont les barrières au niveau de la société ?**

- o Existe-t-il des pratiques traditionnelles dommageables, des normes sociales et des comportements au niveau de la sexualité et de la reproduction (mutilations génitales, violence liée à l'appartenance à un sexe, mariage des enfants et mariages forcé) ?
- o Existe-t-il des tabous, stigmatisations ou discriminations au niveau de la sexualité des jeunes en général ou, plus spécifiquement, par exemple, au niveau de l'orientation sexuelle et de l'identité sexuelle ?

## 5. Pour plus d'informations

### Droits sexuels et reproductifs des jeunes

World Health Organisation, Supplement to the Journal of adolescent health. WHO, 2014.

Available at [http://www.jahonline.org/issue/S1054-139X\(14\)X0004-2](http://www.jahonline.org/issue/S1054-139X(14)X0004-2)

World Health Organisation, Health for the world's adolescents, A second chance in the second decade. WHO, Geneva; 2014. Available at <http://apps.who.int/adolescent/second-decade/>

United Nations Population Fund, State of the world population 2014: the power of the 1.8 billion, adolescents youth and the transformation of the future. UNFPA, New York; 2014.

Available at [http://www.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/EN-SWOP14-Report\\_FINAL-web.pdf](http://www.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/EN-SWOP14-Report_FINAL-web.pdf)

Initiative: Young People Today - <http://youngpeopletoday.net/sexual-and-reproductive-health/>

### Programmes de SDRS pour les jeunes

World Health Organisation, Making health services adolescent friendly: developing national quality standards for adolescent friendly health services. WHO, Geneva; 2012. Available at

World Health Organisation, Developing sexual health programmes, A framework for action. WHO, Geneva; 2010. Available at [http://www.who.int/reproductivehealth/publications/sexual\\_health/rhr\\_hrp\\_10\\_22/en/](http://www.who.int/reproductivehealth/publications/sexual_health/rhr_hrp_10_22/en/)

The International Planned Parenthood Federation, Provide: Strengthening youth friendly services, IPPF, London; 2008. Available at <http://www.ippf.org/resource/Provide-Strengthening-youth-friendly-services>

### L'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (Evras)

United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization, International Technical Guidance on Sexuality Education, An evidence-informed approach for schools, teachers and health educators. UNESCO, Paris; 2009. Available at <http://unesdoc.unesco.org/images/0018/001832/183281e.pdf>

United Nations, factsheet: Youth and comprehensive sexuality education :

<http://www.un.org/esa/socdev/documents/youth/fact-sheets/youth-sexuality-education.pdf>

UNESCO, sexuality education:

<http://www.unesco.org/new/en/hiv-and-aids/our-priorities-in-hiv/sexuality-education/>

### La participation des jeunes

The International Planned Parenthood Federation, Participate: The voice of young people in programmes and policies. IPPF, London; 2008.

Available at <http://www.ippf.org/resource/Participate-voice-young-people-programmes-and-policies>

## 6. Contact

Service public fédéral Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement  
Direction générale Coopération au développement et Aide humanitaire

Rue des Petits Carmes, 15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
Tél. + 32 2 501 81 11

[www.diplomatie.belgium.be](http://www.diplomatie.belgium.be)  
[www.dg-d.be](http://www.dg-d.be)  
Éditeur responsable : Dirk Achten

La présente publication a été élaborée par le groupe de travail SDSR créé à l'initiative de la plateforme belge  
Be-cause health - [www.be-causehealth.be](http://www.be-causehealth.be)